

COMMUNIQUE DE PRESSE

Antibes, 30 mai 2013

Les dernières prairies humides du littoral des Alpes-Maritimes désormais protégées

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et la Ville d'Antibes Juan-les-Pins inaugurent les 2,8 ha de prairies humides dont ils se sont portés acquéreurs le 18 octobre 2012 dans la plaine de la Brague (Alpes-Maritimes). Ces prairies, les dernières du littoral azuréen, seront inaugurées le 6 juin 2013 en présence des partenaires techniques et financiers qui ont contribué à la réalisation du projet.

JEUDI 6 JUIN 2013

INAUGURATION DES PRAIRIES HUMIDES D'ANTIBES

11H - LES ACTEURS LOCAUX A LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL DES PRAIRIES

MM. Jean Leonetti, Député-maire d'Antibes Juan-les-Pins, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et Vincent Kulesza, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, accueilleront à 11h les acteurs du territoire et leur présenteront les ambitions de cogestion du site à l'occasion d'une visite commentée de cette zone remarquable. Des panneaux d'information seront mis à leur disposition dans un but pédagogique.

Rendez-vous à 11h, [avenue Numéro 5, Antibes \(06600\)](#).

15H30 - ET UNE SORTIE GRAND PUBLIC !

L'inauguration se poursuivra l'après-midi par une sortie nature ouverte aux citoyens et animée par M. Vincent Kulesza.

Sur inscription seulement, renseignements au CEN PACA, Pôle Alpes-Maritimes - 04 97 21 25 11 ou 06 33 61 14 65.

De l'acquisition à la gestion :

En novembre 2011, le CEN PACA et la Ville d'Antibes Juan-les-Pins réunissent les arguments environnementaux nécessaires afin que la Société d'aménagement foncier et d'établissement (SAFER) des Alpes-Maritimes exerce son droit de préemption sur les prairies humides d'Antibes.

Grâce à l'appui technique du Syndicat Intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents (SIAQUEBA) et au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC), du Fond européen de développement régional (Feder) et de la société Escota (VINCI Autoroutes), le CEN PACA et la ville d'Antibes se portent coacquéreurs, en octobre 2012, de cet espace remarquable pour la somme de **380 000 €**.

Aujourd'hui copropriétaires, le CEN PACA et la ville d'Antibes souhaitent démarrer au plus tôt une cogestion du site. Les premiers inventaires naturalistes ont d'ores et déjà commencé en 2013 et serviront de base pour définir les enjeux de conservation de cet espace naturel.

Une richesse patrimoniale au service de l'intérêt général :

Situées dans la plaine aval de la Brague, les prairies humides d'Antibes constituent **une zone recensée au niveau national** (classée Zone d'Intérêt Floristique et Faunistique – ZNIEFF), témoignant du **fort enjeu écologique du site d'un point de vue de la conservation de la flore indigène patrimoniale.**

La conservation de ces espaces naturels en bordure du fleuve, dans un contexte urbanisé, constitue également **un enjeu de première importance en matière de prévention des risques d'inondations.** Identifiées comme « zone d'expansion de crue », ces prairies régissent comme de véritables éponges, absorbant le surplus d'eau lors d'évènements climatiques exceptionnels.

Contact presse : CEN PACA, Irène Nzakou - 04 42 26 74 31 / irene.nzakou@cen-paca.org

Mairie d'Antibes, Olivier DARQC – 04 92 90 50 83 / olivier.darqc@ville-antibes.fr